



Le Réseau International Antitaumachie (RIA) Principes (avril 2024)

En tant qu'organisation membre du Réseau International Antitaumachie (RIA), vous vous engagez à respecter les principes convenus par ses membres lors du Sommet annuel 2023.

Qu'est-ce que le Réseau International Antitaumachie?

Le Réseau International Antitaumachie (ci-après, le Réseau) est un réseau mondial pour l'abolition de la corrida sous toutes ses formes et manifestations. C'est une plateforme de coopération, d'articulation, d'accompagnement et de communication entre les membres du Réseau.

Elle stimule et facilite la coopération, le dialogue constructif et positif et l'échange d'expériences, de stratégies et de tactiques pour le travail de ses membres ainsi que le travail collectif pour la fin de la tauromachie dans les différents pays où la tauromachie existe et dans le monde.

Le terme 'tauromachie' désigne 'toute activité (y compris les 'festivals') au cours de laquelle des taureaux/vaches sont stressés, épuisés, blessés et/ou tués à des fins sportives, de divertissement ou de célébration.'

Les objectifs de Réseau

Les objectifs du Réseau sont:

- Faciliter la communication et la coopération entre les membres du Réseau ;
- Former un front uni qui œuvre conjointement pour l'abolition de la tauromachie ;
- Organiser des campagnes communes, ainsi que coopérer et soutenir les campagnes que les membres du Réseau organisent dans chaque pays contre la tauromachie.

Critères pour être membre du Réseau

Les organisations à but non lucratif qui luttent activement contre la tauromachie peuvent être membres du Réseau. Ces organisations sont représentées par une ou plusieurs personnes.

Seules les personnes représentant des organisations qui souscrivent à tous les principes, au Code d'engagement et aux déclarations suivantes et n'agissent pas en contradiction avec ceux-ci peuvent appartenir au Réseau.

1. Le Réseau est strictement anticorrída/antitauromachie. La tauromachie sera le seul sujet dont on pourra parler au sein du Réseau et le seul sujet sur lequel le Réseau pourra faire campagne ;
2. les membres du Réseau œuvrent activement contre la tauromachie. Les représentants de chaque pays contrôlent ou confirment si une organisation est active dans le domaine de la tauromachie ;
3. les membres du Réseau maintiennent une position totalement abolitionniste sur la tauromachie ;
4. Les membres du réseau doivent considérer les informations échangées au sein du réseau comme confidentielles afin de garantir qu'elles ne finissent pas par inadvertance entre les mains de quiconque extérieur au réseau.

Des coalitions d'organisations à but non lucratif peuvent être membres du Réseau. Dans ce cas, tous les membres de la coalition doivent déclarer adhérer aux règlements et principes du Réseau. La coalition doit communiquer une fois par an au secrétariat du Réseau quelles organisations font (encore) partie de sa coalition. Les coalitions n'ont pas le droit de vote, leurs membres ont ce droit s'ils sont également membres individuels du Réseau.

Les partis politiques ne peuvent pas être membres du Réseau.

Devenir membre du Réseau

Les organisations peuvent soumettre une demande d'adhésion pour devenir membre auprès du secrétariat (CAS International). Le secrétariat vérifie si les critères pour devenir membre sont remplis. Il vérifie également si le représentant et d'autres organisations membres du même pays ont des objections à l'adhésion demandée. Si les critères sont remplis et qu'il n'y a pas d'objections, l'organisation peut devenir membre.

Le secrétariat du Réseau maintient une base de données avec un aperçu et les coordonnées de toutes les organisations membres et de leurs représentants. Les données sont vérifiées chaque année et mises à jour si nécessaire.

Si un membre agit à l'encontre des principes et du Code d'Engagement, l'organisation pourra être exclue du Réseau par l'Équipe de Coordination après décision d'un Comité de Garantie.

Fondateurs et organisation du Réseau

La RIA a été fondée en 2007 à Lisbonne par ANIMAL et les co-fondateurs CAS International et la Ligue contre les sports cruels.

Le secrétariat et l'administration du Réseau sont à la charge de CAS International.

La direction du réseau sera sous la responsabilité de l'équipe de coordination, composée de CAS International / le secrétariat, d'ANIMAL et d'un représentant de chaque pays où la tauromachie existe encore.

Le représentant de chaque pays sera élu par les organisations membres du Réseau dans ce pays au moyen d'élections démocratiques tous les trois ans. Les décisions au sein de l'équipe de coordination seront prises à la majorité simple, chaque membre participant disposant d'une voix égale.

Le Comité de Coordination ne comprendra pas simultanément plus de deux représentants de la même organisation. Cette mesure vise à assurer une représentation équitable des divers points de vue dans le processus décisionnel.

Durée du mandat

Le mandat des représentants de l'équipe de coordination sera de trois ans, renouvelable par des élections démocratiques. La durée de représentation pourra être adaptée selon les modalités déterminées par le Réseau lors des futures assemblées générales.

Porte-parole du réseau

Les porte-parole du Réseau dans chaque pays seront les représentants élus des membres de ce pays ou une autre personne désignée par le représentant. CAS International agira à titre de porte-parole permanent, sauf décision contraire lors d'une assemblée générale du réseau.

Cohérence et consensus

Les messages et positions des porte-parole doivent être alignés sur les décisions convenues par l'équipe de coordination et les principes fondamentaux du réseau. Le manque d'alignement peut être discuté et corrigé en interne pour maintenir l'intégrité et la cohérence du réseau.

Toute modification significative de cette structure nécessitera l'approbation majoritaire lors d'une assemblée générale du réseau.

Comité des garanties

Pour les cas où il existe une plainte ou des preuves d'une conduite préjudiciable non conforme aux Principes et/ou au Code d'Engagement et où la résolution interne d'un conflit n'est pas possible ou efficace, un accord sera établi à l'initiative de l'équipe de coordination du Comité de Garantie, composé d'un membre impartial de chaque pays taurin, élu démocratiquement par consensus parmi les membres du réseau de chaque pays.

Ce comité agira comme médiateur neutre et recherchera des solutions justes et équitables. Le Comité des Garanties procédera à une évaluation impartiale et objective pour déterminer le bien-fondé des accusations.

Procédure d'intervention:

Les parties impliquées dans le conflit peuvent présenter leur cas au Comité des Garanties, en fournissant les informations pertinentes et en présentant leurs arguments. Le Comité procédera à un examen impartial et émettra des recommandations pour résoudre le conflit.

Acceptation des décisions:

Les décisions du Comité des Garanties seront contraignantes et toutes les parties concernées sont censées les accepter et les respecter.

Confidentialité:

Toutes les communications et délibérations du Comité des Garanties seront traitées avec confidentialité. La divulgation non autorisée d'informations liées à la résolution des conflits sera soumise à des sanctions convenues par le réseau.

Actions disciplinaires:

Si le Comité des sauvegardes détermine qu'un membre a commis des actes préjudiciables, il peut imposer des mesures disciplinaires proportionnelles à la gravité du comportement. Ces mesures peuvent inclure l'expulsion ou la suspension temporaire du membre fautif du réseau.

Avis et processus équitable:

Le membre faisant l'objet de mesures disciplinaires sera informé en temps opportun et aura la possibilité de présenter sa défense.

Décision majoritaire:

La décision d'imposer des mesures disciplinaires nécessitera le soutien de la majorité du Comité de Garantie. L'exclusion d'un membre sera considérée comme un dernier recours, appliqué uniquement lorsque d'autres formes de résolution se sont révélées

insuffisantes.

Transparence:

Pour chaque sommet, le Comité préparera un résumé des résolutions, mettant en évidence les décisions prises sans révéler d'informations sensibles ou identifiables. Ce résumé peut inclure le type de cas examiné, les conclusions générales et les mesures prises, sans entrer dans les détails qui compromettent la confidentialité.

Révision périodique:

L'efficacité du Comité des Garanties sera évaluée tous les deux ans par les membres du réseau et des ajustements pourront être apportés à sa composition ou à ses procédures pour améliorer son efficacité dans la résolution des conflits.

Ce que fait et ne fait pas le Réseau

Le Réseau n'est pas une organisation enregistrée avec ses propres statuts. Il n'a ni siège ni personnel. Mais il a des représentants. Le Réseau est une coalition et, à ce titre, il mène campagne conjointement avec ses membres et soutient les campagnes nationales de ses membres. Le réseau peut apparaître comme une organisation mais en nommant toujours les organisations qui agissent dans cette action. Par exemple, un réseau national en Colombie, une action promue par le Réseau, avec la coordination d'organisations colombiennes.

Le Réseau peut disposer de groupes de travail dans lesquels différents membres travaillent sur un sujet ou une activité spécifique. Des groupes de travail peuvent être initiés par des membres et dirigés par l'une des organisations membres. Des groupes de travail sont établis en consultation avec l'équipe de coordination.

Toute organisation membre peut initier et mener à bien une coopération et une communication avec une autre à tout moment. Le secrétariat du réseau (CAS International) peut jouer le rôle de facilitateur pour, par exemple, contacter d'autres organisations. Le Réseau se réserve le droit de mener des campagnes auxquelles participent activement ses membres. Bien que ces campagnes puissent porter le logo distinctif du Réseau, la paternité doit être dûment reconnue. En ce sens, chaque

campagne doit inclure non seulement le logo du Réseau, mais également l'identification claire des membres individuels qui ont contribué et participé à l'initiative. Par exemple, si une lettre est envoyée au nom du réseau, elle doit inclure une liste des organisations qui la signent et pas seulement la signer en tant que réseau, ou un lien vers une page Web où sont répertoriés les participants du réseau. Nous mettons le logo du Réseau en haut d'une lettre et les logos des organisations individuelles en dessous. Cette approche reflète notre engagement en faveur de la transparence et de la valorisation équitable des contributions individuelles dans toutes les activités du Réseau.

L'équipe de coordination peut inviter des organisations à devenir membres du réseau, approuver les adhésions demandées par les organisations et demander (après discussion par le comité de garantie) aux organisations de quitter le réseau au cas où une organisation ne travaillerait pas conformément aux principes et/ou au code d'engagement. Elle peut également demander à une organisation d'élire une autre personne de l'organisation pour la représenter au sein du Réseau.

Sommet annuel et autres réunions

Le secrétaire du Réseau organisera le sommet annuel du Réseau avec l'aide d'une ou plusieurs organisations membres. De préférence, le sommet sera organisé une année en Europe et l'autre en Amérique latine. Par ailleurs, le sommet sera de préférence organisé de manière hybride.

Les organisations membres peuvent initier et organiser des réunions supplémentaires (telles que des sommets nationaux) en dehors du sommet où le logo du Réseau est présent, à condition d'avoir l'autorisation explicite préalable de l'équipe de coordination pour le faire. En tant que Réseau, nous encourageons l'organisation de réunions/sommets nationaux pour discuter des stratégies dans le pays concerné.

Communication entre les membres

La communication entre les membres s'effectue :

- Lors du sommet annuel en présentiel
- Via les groupes Telegram
- Par email
- Par groupes de travail

Seul le courrier électronique sera utilisé pour la communication formelle.

Si vous avez besoin d'une action d'une personne ou d'une organisation, le groupe RIA sur Telegram ne convient pas. Contactez directement la personne ou l'organisation.

La communication informelle peut se faire par courrier électronique et/ou par groupes Telegram. Deux langues sont préférées : l'anglais et l'espagnol.

Les Principes et le Code d'Engagement sont valables pour toute communication.

Prise de décision et vote

1. Les décisions sont prises à la majorité simple (plus de voix pour que contre).
2. Les organisations membres depuis au moins 6 mois peuvent voter par courrier électronique ou via des systèmes de vote (en ligne) lors des sommets.
3. Chaque organisation membre dispose d'une voix, communiquée par le représentant de cette organisation et connue du secrétaire (CAS International) du Réseau.
4. Si une organisation est active dans plusieurs pays et a plusieurs organisations filles, le vote se fera de cette manière: 1 voix pour une organisation (par exemple si l'organisation X est active dans 4 pays, l'organisation X dispose de 1 voix).
5. Les coalitions peuvent faire partie du Réseau, mais elles n'ont pas le droit de vote. Seules les organisations individuelles peuvent voter.
6. Dans le cas où une organisation n'est pas en mesure de voter à un moment donné, elle peut autoriser une autre organisation et une personne de cette organisation à voter. L'autorisation doit être traitée en envoyant un email au secrétaire du Réseau avec l'organisme/personne autorisé en cc.

14 principes du Réseau

Le Réseau fonctionne conformément aux principes suivants, convenus et respectés par les membres.

1. UNIVERSALITÉ

Le mouvement anti-taurin est international et couvre toute activité taurine dans n'importe quel pays du monde. Le Réseau le reconnaît en considérant que tous les pays et tous les styles de corrida sont importants et que l'abolition ne sera pas réalisée si un type de corrida continue d'exister dans un pays.

2. UNITÉ

L'unité au sein du Réseau et la concentration sur les points que nous avons tous en commun sont une valeur essentielle du Réseau. Ensemble, nous sommes plus forts. Les membres peuvent travailler ensemble ou seuls et travailler de différentes manières et en suivant différentes stratégies. Il est important de garder à l'esprit que les différents styles de travail et de campagne doivent se soutenir et non se contredire.

Il est donc important de discuter ensemble des stratégies. S'il y a des conflits, ils doivent être résolus par un dialogue positif. L'équipe de coordination peut faciliter cela.

3. INDÉPENDANCE

Chaque groupe qui fait partie du Réseau a sa propre identité et idéologie. Le Réseau doit le promouvoir. Tous les membres du Réseau doivent être libres de mener leurs activités anti-taurines comme ils le souhaitent, mais peuvent être invités à quitter le Réseau si de telles activités contredisent les Principes du Réseau ou le Code d'Engagement.

4. ABOLITIONNISME

L'objectif ultime du Réseau est l'abolition de tous les types de corrida, et pas seulement la réforme de l'industrie taurine pour réduire la souffrance animale. Cela ne signifie pas que des réformes continues et graduelles ne peuvent pas être poursuivies sans pause

comme méthode tactique pour abolir la tauromachie, mais cela signifie que les versions de réglementation ou de réforme de la tauromachie ne doivent pas être promues comme alternatives à l'abolition comme objectif ultime.

5. NON BUREAUCRATIE

Le Réseau est composé d'organisations petites, grandes et globales, travaillant ensemble à différents niveaux. Plus le groupe et les relations sont nombreux et complexes, plus la tendance à gaspiller des ressources dans des activités purement bureaucratiques est grande. Le Réseau ne veut pas ajouter davantage de bureaucratie et, compte tenu de son potentiel de complexité, devrait s'efforcer de minimiser la bureaucratie inutile (bureaucratie, réunions, dossiers, personnel, déclarations, etc.). Cela ne veut pas dire que les formalités ne sont pas respectées si nécessaire.

6. RESPECT

Le Réseau est composé d'une grande variété d'organisations et de gens passionnés qui se retrouvent souvent au milieu de disputes et de discussions. Le Réseau ne doit pas être utilisé comme une plateforme pour critiquer l'un de ses membres ou comme une arène pour des différends et des griefs personnels ou professionnels. De telles critiques et litiges peuvent être valables, mais ils doivent être résolus en dehors du Réseau. Lors de la communication au sein du Réseau, il convient de veiller à comprendre la sensibilité des autres et tous les membres doivent toujours se respecter les uns les autres. Même en cas de désaccord total, celui-ci doit être exprimé avec délicatesse pour ne froisser personne.

Aucun membre ou groupe de membres du Réseau ne peut mener des actions dans l'intention de nuire aux autres membres. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, la diffusion d'informations confidentielles, les calomnies, les insultes ou toute activité qui entrave l'exécution du travail des autres membres.

7. NON-VIOLENCE

La corrida est alimentée et entretenue par la violence, c'est pourquoi le mouvement anticorrída doit s'opposer à la violence. Le Réseau doit toujours promouvoir des

méthodes non violentes pour atteindre tout objectif anti-taurin. Le Réseau estime que l'abolition totale et permanente de la corrida ne se fera jamais par la violence, ni si le mouvement est perçu de l'extérieur comme violent. Cela ne signifie pas qu'il faut éviter toutes les méthodes de campagne « agressives » ou les activités « d'action directe », tant que la frontière entre « agressivité » et « violence » n'est pas franchie et que les activités s'inscrivent dans le cadre légal.

8. TOLÉRANCE

Même si le mouvement anticorrída peut être uni autour de ses objectifs abolitionnistes, le mouvement de protection des animaux en général (ou d'autres mouvements sociaux ou politiques) est souvent divisé à la fois sur ses objectifs et sur ses méthodes. Lorsqu'ils utilisent le Réseau, ses membres doivent mettre de côté toute divergence sur toute question non liée à la tauromachie et tolérer des opinions et des positions différentes sur ces questions. Tant que les gens œuvreront pour l'abolition de la tauromachie, leurs positions sur des questions telles que la religion, le végétarisme, le véganisme, l'affiliation politique, l'euthanasie, l'environnementalisme, les droits des animaux, le bien-être des animaux, etc. doivent être tolérées.

9. RECONNAISSANCE

Le Réseau est conscient que le mouvement anticorrída est constitué de personnes qui travaillent dur et souvent sans salaire, et estime que leur travail et leurs efforts doivent être dûment reconnus. Des efforts doivent être faits pour citer et créditer correctement le travail de chacun.

Aucune organisation au sein du Réseau ne doit revendiquer la paternité d'une initiative conçue par une autre entité. Si elle fait référence à cette initiative, l'organisation doit fournir l'attribution et la reconnaissance à l'entité d'origine. De même, le Réseau n'assume aucune responsabilité quant à la paternité ou à la réalisation d'une initiative développée par un ou plusieurs de ses membres. Dans tous les cas, le Réseau précisera et reconnaîtra publiquement les auteurs originaux de ladite initiative, dans le respect de leur contribution et de leur propriété intellectuelle.

Chaque organisation s'engage à utiliser les initiatives du Réseau de manière éthique et

respectueuse. Cela implique de rendre compte de manière transparente de l'origine desdites initiatives, d'éviter toute tentative d'en revendiquer la paternité ou d'en être le porte-parole sans avoir été désigné pour le faire, et de veiller à ce qu'il soit clairement reconnu que l'initiative appartient au Réseau dans son ensemble.

10. CONFIDENTIALITÉ

Le secteur taurin serait très intéressé de savoir ce qui se discute au sein du Réseau, c'est pourquoi il faut faire particulièrement attention à éviter toute « fuite » involontaire ou transmission d'informations à des personnes extérieures au Réseau qui pourraient finir par nuire au Réseau, à ses membres ou à ses objectifs. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne les informations privées et personnelles des membres. Toutes les informations partagées au sein du Réseau, des plus simples aux plus importantes, ne peuvent être partagées en dehors du Réseau sans consentement et autorisation préalables.

11. ÉGALITÉ

Le Réseau reconnaît un traitement égal et respectueux de tous ses membres, que leur travail et leurs contributions soient différents ou non. Tant que les principes du Réseau sont respectés, tous les membres ont les mêmes droits et devoirs au sein du Réseau.

12. CAMPAGNES RESPECTUEUSES DES ANIMAUX

Les membres du Réseau ne doivent jamais oublier que la souffrance et l'exploitation des animaux sont au cœur de la problématique taurine. Bien que les formes et les méthodes des campagnes anti-taoumachies puissent varier considérablement et que chaque groupe soit libre d'utiliser la campagne qu'il juge appropriée, le bien-être d'un animal ne doit en aucun cas être « sacrifié » pour atteindre les objectifs anti-taurins. Cela signifie que l'utilisation d'animaux vivants dans les campagnes doit être évitée.

13. COHÉRENCE

Le Réseau ou ses membres ne doivent pas s'associer à des organisations ou des entreprises connues pour soutenir la taoumachie de quelque manière que ce soit. Il faut

veiller à vérifier les relations que chaque groupe peut entretenir et leurs liens directs et indirects avec l'industrie taurine.

14. PRINCIPE DE BONNE FOI

Dans l'exercice de ses fonctions, le Réseau supposera un comportement loyal, fidèle, honnête et droit de ses membres. L'un des éléments essentiels de ce principe implique que les motivations d'action des membres du Réseau visent son objectif et non de nuire ou d'attaquer quelqu'un. D'un autre côté, cela s'applique également non seulement aux informations partagées, mais aussi aux éventuels conflits qui surgissent, où la voix d'un membre ayant une longue histoire ou une longue reconnaissance dans le Réseau ne peut être considérée comme valable par rapport aux témoignages de les autres membres.